

page 10 : le 29/9/2023

Suis venue voir le commissaire enquêteur car vu les documents mis à disposition au public, il me semble que bien des éléments de dossiers projetés ne vont pas dans le sens de l'ancien état et de la qualité de vie des habitants de Pailhès. Trop d'imprévisions, des projets FLOUS ...

Le dévoiement de la D 33 semble à moins avis ne pas répondre à l'intérêt public s'il y a.

L'attribution de terrains constructibles ne va pas dans le sens de toucher les "deux yeux". Un énorme terrain de 26 300 m<sup>2</sup> devient constructible et les de + petits. Donc contradiction énorme.

E. SERRA.

le 29/9/2023

Je me permets de faire remarquer à M. NeutPonier que les parcelles D 560/567/283/472 bien qu'enclavées entre les constructions ont été classées de manière pérenne en zone O-AU2, constructible en ce sens grecques alors que les terrains cadastrés C 296 (en partie) ont été nouvellement incluses en zone constructible immédiate. Destinées ces terrains à mes enfants et petits enfants, je me sens dans l'obligation de contester ce choix. Je suis certainement que mes dires n'ont aucune valeur pour l'administration mais les éme m'appellent au moins la satisfaction gratuite minimale de donner mon avis.

Paul René Picard.